

§ 7.

I. M. l'abbé Roux ne me paraît pas plus heureux lorsqu'il dit : « Les Ségusiaves demeurèrent tout à fait indépendants, car ils étaient *peuple libre*. »

II. Comprendrait-on qu'Auguste, cet empereur qui ne laissait pas même aux peuples soumis la liberté de leur langage, comme le dit Saint-Augustin (1), eût érigé, aux portes de Lyon et dans le cœur des Gaules, plusieurs peuples indépendants? Car les Ségusiaves, comme nous l'avons vu, ne furent pas les seuls dans la Gaule lyonnaise qui reçurent d'Auguste le titre de *liberi*, titre que cet empereur conféra en même temps (2) aux *Arverni*, aux *Suessionnes*, aux *Ulmanetes*, aux *Leuci*, aux *Meldi*, aux *Treverii* et même aux *Nervii*, ces hommes féroces et de grand courage : *Homines feros et magnæ virtutis* (3).

Singulière liberté et singulière indépendance que celles qui étaient accordées par Auguste aux Eduens *fœderati* et aux Arvernes *liberi* dont il divisa et morcella le territoire, afin de les mieux tenir asservis sous sa domination, et auxquels même il imposa son nom à la place du nom de leurs capitales (4) !

III. Dans la vérité, comme le dit très-bien M. Guizot (5) : « Les dénominations de *coloniæ*, *populi liberi*, *civitates fœderatæ*, *reges amici*, *provincia*, indiquaient des modes d'existence différents sous la domination de Rome, et divers degrés de dépendance. »

IV. Les Romains avaient une grande habileté pour ménager

sonne mieux que lui ne saurait apporter des lumières sur ces intéressantes questions de l'histoire de notre pays.

(1) *Opera data est ut imperiosa civitas, non solum jugum, verum etiam linguam suam, gentibus domitis imponeret. De Civit.*, lib. XIX, c. 17.

(2) V. Plin., lib. IV, c.

(3) César, *De Bell. gall.*, lib. II, 5.

(4) La ville principale des Arvernes reçut le nom d'*Augustonemetum*, et Bibracte, ville principale des Eduens, le nom d'*Augustodunum*.

(5) *Essai sur l'histoire de France*, page 8.